



Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire
Intitulé de l'affaire : Étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination des volumes prélevables
Date de l'entretien : Mercredi 11 mai 2016

Objet:

Compte rendu de la réunion d'avancement de la phase 1

Les paragraphes suivants retracent les échanges qui ont eu lieu le mercredi 11 mai 2016 lors de la réunion d'avancement de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin du Loir et de détermination des volumes prélevables.

Pour rappel, les objectifs de la réunion étaient de présenter :

- L'avancement de la première phase de l'étude ;
- Le bilan de la collecte de données sur les usages de l'eau ;
- L'opportunité de développer le protocole ESTIMHAB ;
- Le calendrier prévisionnel et les prochaines échéances.

Préambule

Le président de la Commission Locale de l'Eau ouvre la réunion et propose un tour de table des participants. La feuille de présence est annexée au présent compte rendu.

Alexandre Delaunay, animateur du SAGE Loir, rappelle le contexte et les objectifs de l'étude. Cette étude, portée par l'Établissement Public Loire, découle de la disposition GQ.Sup.1 du SAGE. Elle vise à améliorer la connaissance de l'état quantitatif et du risque hydrologique sur le bassin versant du Loir au regard des pressions s'exerçant sur les ressources superficielles et souterraines. Sur la base de ces éléments, l'objectif est par la suite de déterminer les objectifs adaptés à chacune des situations rencontrées pour atteindre, maintenir ou restaurer l'équilibre quantitatif.

La parole est ensuite laissée à Lauranne Amoroso du bureau d'études SAFEGE pour présenter l'avancement de l'étude. Un support de présentation, également annexé au compte rendu, a été diffusé lors de la réunion.





Déroulé de l'ordre du jour

Les principales remarques formulées par les acteurs au cours de la présentation sont synthétisées ci-après :

1. Avancement de la première phase de l'étude

Concernant l'analyse hydrométrique et les dispositifs de suivi,

- Les DDT de la Sarthe, d'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher disposent de jaugeages ponctuels sur les cours d'eau non suivis par une station hydrométrique. Bien que partielles, ces informations permettront de caractériser ou d'approcher le fonctionnement hydrologique de certains affluents du Loir. Sur la partie amont du bassin versant, il convient notamment de bien distinguer le fonctionnement de l'Aigre et la Conie de celui des affluents en rive droite du Loir. SAFEGE précise que ces données seront collectées et intégrées au rapport.
- De manière générale, il est demandé de nuancer les conclusions faites à l'issue de l'analyse des réseaux RDOE/ROCA et ONDE de l'ONEMA. En effet, les caractéristiques et le contexte local des stations doivent être pris en compte dans l'analyse. A titre d'exemple, la station sur l'Yerre à Saint-Hilaire-sur-Yerre se situe à l'amont immédiat d'une résurgence de nappe. Les constats d'assecs sur ce secteur ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble du cours d'eau. De même, la sensibilité marquée en période d'étiage du Gratteloup et du Boulon est liée en partie aux formations géologiques présentes. Des pertes, sur formations karstiques, sont recensées sur ce secteur. L'ONEMA précise qu'une fiche descriptive existe pour chaque station, présentant le cours d'eau et le contexte. SAFEGE collectera les fiches stations et intégrera ces éléments d'informations dans le rapport.
- Par ailleurs, l'ONEMA rappelle que le réseau ONDE n'a pas pour vocation à couvrir tout le réseau hydrographique mais à cibler les petits cours d'eau présentant habituellement un écoulement. Son objectif est d'identifier les cours d'eau sensibles aux périodes d'étiage et vérifier s'il y a, ou non, rupture d'écoulement.
- Pour finir sur le réseau ONDE, il est précisé que la station située sur la Sixte est hors territoire et devra être exclue de l'analyse.
- Il est demandé de revoir la description de la Conie et de l'Aigre dans le paragraphe 2 « la ressource en eau superficielle » du rapport. En effet, ces cours d'eau sont aussi productifs que l'Ozanne ou l'Yerre.
- Les DDT de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher expriment leur inquiétude concernant les piézomètres du Cénomaniens qui apparaissent comme influencés par les pompages dans la nappe (liés à l'irrigation principalement). Il est demandé au bureau d'études de préciser cette analyse en modifiant l'échelle de présentation des chroniques piézométriques afin de pouvoir analyser le degré d'influence de manière plus précise et d'évaluer la proportion de captages concernés.
- Enfin, les acteurs souhaitent que la méthodologie employée pour la détermination du lien nappe / rivière soit davantage explicitée dans le rapport. Un tableau récapitulatif précisant la proportion débit de base / débit total pourrait être réalisé pour chaque unité de gestion.

Concernant les arrêtés sécheresse,

- La Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher évoque les difficultés rencontrées par la profession agricole dues aux différences entre les arrêtés cadre départementaux. En effet, les différences de





seuils et de mesures de restriction posent des problèmes d'application pour les agriculteurs situés sur plusieurs départements. Il serait judicieux de traiter ce point et d'établir une certaine uniformisation dans le cadre du SAGE.

Concernant la sectorisation du territoire,

- Il apparaît nécessaire d'effectuer un découpage Braye amont / Braye aval afin de cerner précisément les usages. SAFEGE précise que le découpage de la Braye en deux sous unités de gestion est possible. En effet, une station hydrométrique est présente sur la commune de Sargé-sur-Sarthe et pourrait être utilisée comme point de calage.
- La DDT de l'Indre-et-Loire propose d'affiner le découpage pour les affluents en rive gauche du Loir en aval du bassin versant. Sont notamment ciblés : la Maulne, l'Ardillère, la Fare, l'Escotais, le Long et la Dême. En effet, malgré un comportement similaire, les usages de l'eau et les différentes pressions exercées sur ces cours d'eau sont inconnues. Sans sectorisation, il deviendrait alors délicat de présenter des mesures de gestion concrètes et efficaces. SAFEGE prend note de cette demande et précise qu'il est plus confortable pour la suite de l'étude de retenir un découpage initial fin et d'agréger les résultats à une échelle hydrographique supérieure si besoin. Toutefois, SAFEGE rappelle que les cours d'eau mentionnés ne sont pas suivis par une station hydrométrique ce qui complique l'analyse et la gestion opérationnelle des unités de gestion qui va découler de cette étude.
- De manière générale sur la proposition de découpage, il a été convenu que SAFEGE procède à une analyse des usages de l'eau sur les différentes unités de gestion envisagées. En fonction de la densité de prélèvements et des volumes prélevés, un choix sera fait sur les unités à retenir. Ce choix sera arrêté lors de la réunion technique fixée en juillet.
- Enfin la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher souhaite vivement que l'étude et l'analyse aboutissent à des propositions d'aménagement concrètes. M. Delaunay précise qu'il s'agit effectivement de l'objectif final de l'étude. De plus, il est rappelé que l'étude ne fait que débiter et que les mesures à prendre seront discutées une fois les résultats obtenus.

2. Bilan de la collecte de données sur les usages

Concernant les prélèvements destinés à l'agriculture,

- La chambre d'agriculture du Loir-et-Cher précise que les compteurs des irrigants sont à présent situés à la sortie des retenues et non plus sur les forages. Ainsi, les chiffres relevés aux compteurs ne permettent plus d'identifier l'origine précise de l'eau. Sur ce point, les chambres d'agriculture demandent à SAFEGE d'être vigilant et de bien distinguer les origines de l'eau dans le traitement des prélèvements. Par ailleurs, il est précisé que l'Agence de l'eau et le BRGM ont déjà pris l'initiative d'affiner la connaissance de ces paramètres lors de la révision du SDAGE Loire-Bretagne.
- Les DDT disposent d'informations concernant les prélèvements destinés à l'irrigation. SAFEGE prendra ainsi attache avec les différents services afin de pouvoir comparer et corréler leurs données avec celles de l'Agence de l'eau. Par ailleurs, ces données, en plus d'inclure l'origine précise de l'eau captée, ont été collectées au pas de temps mensuel et permettront ainsi d'avoir des données d'entrée plus précises.
- La DDT de l'Eure-et-Loir rappelle l'existence de la base de données OASIS, qui rassemble toutes les informations disponibles sur les prélèvements liés à l'irrigation. SAFEGE prend note de l'information





et précise que les données disponibles dans cette base sont récentes. Elles ne permettent pas d'établir notamment des chroniques sur toute la période souhaitée. De plus, la DDT de l'Indre-et-Loire précise que toutes les DDT ne l'utilisent pas. Sur ce point, la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire rappelle qu'il est primordial de conserver une certaine homogénéité des données à valoriser dans le cadre de cette étude. En effet, la multiplication des sources d'information entraîne des difficultés de traitement des données. Elles sont souvent collectées ou présentées différemment.

- Concernant l'abreuvement du bétail, il a été convenu de distinguer les prélèvements sur le réseau d'eau potable et ceux réalisés directement dans le cours d'eau. Pour les volailles, la totalité des prélèvements est réalisée sur réseau AEP. En revanche pour les cheptels bovins, une part des prélèvements est effectuée directement dans le milieu. Toutefois, il s'est avéré délicat de statuer en réunion sur la proportion réseau AEP / prélèvement direct. Sur ce point, SAFEGE précise qu'un travail approfondi sur cette thématique ne sera pas réalisé compte tenu des volumes en jeu (analyse par type de bétail). Solliciter l'ensemble des chambres d'agriculture sera probablement la solution à privilégier pour dégager une répartition globale. La répartition $\frac{3}{4}$ AEP, $\frac{1}{4}$ prélèvements directs a été avancée par certains acteurs.
- Par ailleurs, il est souligné que les normes sanitaires sont de plus en plus contraignantes et incitent les agriculteurs à recourir à l'eau potable.
- Enfin, il est demandé si les consommations moyennes journalières présentées par type de bétail tiennent compte du lavage des installations. La chambre de l'agriculture du Maine-et-Loire confirme que le lavage des installations est bien compris dans les chiffres présentés (proportion importante des volumes en jeu pour les élevages de volailles notamment).

Concernant l'alimentation en eau potable,

- La DDT de l'Indre-et-Loire précise qu'elle dispose d'informations sur la période 2008/2014 pour les prélèvements AEP. SAFEGE se rapprochera des services pour collecter ces informations.
- Il est rappelé que la qualité des informations détenues par les DDT peut différer d'un département à l'autre. Il sera donc important de corréler les informations transmises avec celles de l'Agence de l'eau.

Concernant les prélèvements et les rejets industriels,

- Compte tenu des volumes importants traités par l'usine de papier de Bessé-sur-Braye, il sera important de bien tenir compte également des volumes de rejet de cette usine qui dispose de sa propre station d'épuration. Selon les différents acteurs, 98 % des volumes prélevés sont en effet rejetés dans le milieu. SAFEGE précise que les DREAL ont été contactées pour collecter les informations sur les volumes de rejets industriels.
- L'évolution et la diminution des prélèvements en partie expliquées par des fermetures d'usines sont également à mettre en lien avec des changements de procédés industriels.

Concernant la sur-évaporation des plans d'eau,

- La chambre d'agriculture de Maine-et-Loire s'interroge sur la prise en compte de la température de l'eau pour le calcul de la sur-évaporation des plans d'eau. SAFEGE précise que ce paramètre n'est





pas considéré dans la formule d'ETP Penman utilisée. Par ailleurs, l'ONEMA indique que ce paramètre peut en général être négligé.

- Les différents acteurs s'interrogent également sur l'influence du choix du couvert végétal équivalent. SAFEGE précise que le couvert équivalent considéré sera de la prairie. Dans le cadre de l'EVP menée sur le bassin de la Sarthe amont, plusieurs tests avaient été réalisés pour évaluer la sensibilité de ce paramètre. De manière générale, l'analyse a démontré que ce paramètre avait peu d'influence compte tenu l'approche macroscopique et les volumes en jeu.
- L'ONEMA précise qu'une base de données sur les plans d'eau a été mise en place à l'échelle du SDAGE Loire-Bretagne. L'Etablissement Public du Loire a déjà transmis un certain nombre d'informations au bureau d'études. SAFEGE précise qu'il dispose effectivement de ces informations mais qu'elles n'ont pas encore été traitées à ce jour.

3. Présentation du protocole ESTIMHAB

- La question de la fiabilité de la méthode et de l'interprétation des courbes d'évolution de la qualité de l'habitat en fonction du débit est posée. En effet, il ne se dégage pas nécessairement de point d'inflexion sur les courbes ESTIMHAB. Ainsi, la valeur du débit minimum biologique est souvent subjective. SAFEGE rejoint ce constat et précise que pour objectiver et fiabiliser le choix du DMB, des « bornes de débits » sont utilisées. La borne inférieure s'apparente au débit biologique critique. Il se situe au point de rupture entre la zone de gain rapide et la zone de gain régulier sur les courbes ESTIMHAB. Ce point est toujours visible quelques soit les espèces considérées. En dessous de cette valeur, la qualité de l'habitat chute très rapidement pour une faible variation de débit. La borne supérieure peut être fixée au QMNA5 désinfluencé. Ce débit correspond au potentiel naturel du cours d'eau en période d'étiage. Enfin, le choix du DMB est mis en perspective avec les observations faites lors des campagnes de mesures (hauteurs vs débits).
- Il est acté par les acteurs présents que le protocole ESTIMHAB doit être déployé sur le bassin versant du Loir. Considérant la taille du territoire, SAFEGE propose que 5 sites soient retenus pour une bonne couverture du bassin, 3 sites étant un minimum. Avant cela, il conviendra d'identifier les cours d'eau sur lesquels des analyses de ce type ont pu être déjà réalisées (cas de la Dême notamment et de la Conie à confirmer). M. Delaunay, précise toutefois que l'aspect financier doit également être pris en compte et que le choix du nombre de site dépendra de la capacité à mobiliser les financements nécessaires.

4. Prochaines échéances

La date précise de la prochaine réunion n'a pas été fixée mais elle est prévue à la première quinzaine de juillet. Cette réunion technique, sera limitée aux membres du comité technique. Un retour vers les membres du Bureau aura lieu à l'automne.

L'objectif de cette réunion sera de :

- Valider le découpage en sous unité de gestion,
- Valider les données collectées sur les usages de l'eau,
- Et discuter des hypothèses de répartition des volumes de prélèvements et de rejets au pas de temps journalier.





Annexes

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Support de présentation

